

AFGHANISTAN

Dates des élections: 29 août au 11 septembre 1969.

Caractéristiques du Parlement

Le *Sfwura*, Parlement bicaméral de l'Afghanistan, se compose d'une Assemblée nationale et d'un Sénat. L'Assemblée nationale est formée de 216 Députés élus tous les 4 ans. Le Sénat compte 84 membres, dont un tiers est nommé par le Roi pour 5 ans, un tiers choisi en son sein par chaque assemblée provinciale, pour 3 ans, le dernier tiers étant élu pour 4 ans par les électeurs.

Au cours de l'été 1969, les 216 Députés et un tiers des Sénateurs, élus en 1965, étaient arrivés au terme de leur mandat.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens afghans des deux sexes âgés de plus de 20 ans.

Sont éligibles au Parlement les citoyens, de l'un ou l'autre sexe, qui possèdent la nationalité afghane depuis au moins 10 ans, n'ont pas été privés de leurs droits civiques depuis la mise en vigueur de la Constitution de 1964 et savent lire et écrire. Il faut être âgé de plus de 25 ans pour briguer un siège à l'Assemblée nationale et plus de 30 ans pour être éligible au Sénat. Les fonctions de membre du Parlement sont incompatibles avec toute activité professionnelle, sauf toutefois pour les agriculteurs et les personnes qui exercent une profession libérale. Le mandat parlementaire est également incompatible avec certaines fonctions gouvernementales et certaines situations d'ordre public.

Les parlementaires sont élus au scrutin plurinominal majoritaire dans chacune des 30 circonscriptions électORALES.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale précédant l'élection des Députés et du tiers des Sénateurs afghans s'est ouverte au cours de l'été 1969. En 1968, le Parlement avait adopté une loi permettant la formation légale de partis politiques comme l'avait prévu la Constitution de 1964.

Néanmoins, le Roi ne ratifia pas cette loi et tous les candidats aux élections durent se présenter, comme en 1965, à titre individuel pour représenter divers intérêts locaux. L'ouverture de la campagne électorale fut marquée par les protestations de la presse de gauche qui demandait la ratification de la loi sur les partis politiques et par une certaine agitation estudiantine.

Plus de la moitié des membres du Parlement sortant furent réélus. Le nouveau Parlement est, comme le précédent, de tendance conservatrice; le nombre de Députés communistes pro-soviétiques est passé de 5 à 3 avec le changement de législature.

Le Gouvernement, formé le 21 novembre 1969, a reçu, en application de la Constitution, l'investiture du Parlement.